

## PROVINCE DE QUÉBEC

## Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 27 octobre 2021 à 18 h 30.

**Sont présents dans la salle du conseil :** Bob Pellerin, commissaire et vice-président; Donna Anber, Vincent Cammisano, James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; Gaëlle Absolonne, directrice générale; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications.

**Également présents dans la salle du conseil :** Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; Melissa Wall et Karla Abraham Di Francesco, commissaires; et Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles.

**Également présents par visioconférence :** Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

### 0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du vice-président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

**HEURE : 18 h 30**

### 0.1 Reconnaissance du territoire

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

### 1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de  
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2021/10/27-CA-001 soit adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

**EC-211027-CA-0013**

La commissaire-parent Tara Anderson intègre la séance.

**HEURE : 18 h 33**

### 2.0 Approbation des procès-verbaux

#### 2.1 23 juin 2021

Approbation du  
procès-verbal  
23 juin 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 23 juin 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**Adoptée à l'unanimité**

**EC-211027-CA-0014**

## 2.2 9 juillet 2021

Approbation du  
procès-verbal  
9 juillet 2021

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 9 juillet 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**EC-211027-CA-0015**

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.3 20 août 2021

Approbation du  
procès-verbal  
20 août 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 20 août 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**EC-211027-CA-0016**

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.4 24 septembre 2021

Approbation du  
procès-verbal  
24 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 24 septembre 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**EC-211027-CA-0017**

**Adoptée à l'unanimité**

## 3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

## 4.0 Décisions du comité

### 4.1 Affaires scolaires et organisation scolaire

#### 4.1.1 Actes d'établissement et plan triennal – Autorisation pour la tenue d'une consultation

##### 4.1.1.1 Actes d'établissement

Actes d'établissement  
et plan triennal –  
autorisation pour  
la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire d'établir un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et chacun de ses centres;

Actes

ATTENDU QUE l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique* fait aussi obligation à la commission scolaire de consulter le conseil d'établissement pour modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

**EC-211027-TS-0018**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la partie relative aux actes d'établissement comprise dans le projet de politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ET QUE les actes d'établissement fassent l'objet d'une consultation débutant le 29 octobre 2021 et se terminant le 14 janvier 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.1.1.2 Plan triennal

Actes d'établissement  
et plan triennal –  
autorisation pour  
la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Plan triennal

ATTENDU QUE l'article 211 fait aussi obligation à la commission scolaire de dresser, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes et de leur délivrer un acte d'établissement;

**EC-211027-TS-0019**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans le projet de politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ET QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles fasse l'objet d'une consultation débutant le 29 octobre 2021 et se terminant le 14 janvier 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.2 Ressources matérielles et transport

##### 4.2.1 Cession de contrats de transport

##### 4.2.1.1 Autobus Groupe Séguin à Autobus Georges D. Paquette

Cession de contrats  
de transport

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0128 renouvelant les contrats avec diverses entreprises de transport scolaire, dont Autobus Groupe Séguin et Autobus Georges D. Paquette limitée, pour une période de cinq (5) ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

Autobus Groupe Séguin  
à Autobus Georges D.  
Paquette Itée

ATTENDU QUE l'entreprise Autobus Groupe Séguin a négocié la vente du circuit n° 26 desservant les régions de Laval et de Lanaudière à l'entreprise Autobus Georges D. Paquette limitée;

**EC-211027-MR-0020**

ATTENDU QUE le contrat actuel entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Autobus Georges D. Paquette limitée comprend vingt-neuf (29) autobus desservant principalement les territoires de Laval, de Lanaudière et des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE la clause 44 du contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Autobus Georges D. Paquette limitée stipule qu'une telle transaction doit être approuvée par la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le transfert du circuit n° 26 de l'entreprise Autobus Groupe Séguin à l'entreprise Autobus Georges D. Paquette limitée.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.2.1.2 Autobus Campeau inc. à Autobus Georges D. Paquette

Cession de contrats  
de transport

Autobus Campeau inc.  
à Autobus Georges D.  
Paquette Ltée

**EC-211027-MR-0021**

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0128 renouvelant les contrats avec diverses entreprises de transport scolaire, dont Autobus Campeau inc., pour une période de cinq (5) ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE l'entreprise Autobus Campeau inc. a négocié la vente des circuits 603, 604, 605, 606 et 932, desservant les régions de Rawdon et de Joliette, à l'entreprise Autobus Georges D. Paquette limitée;

ATTENDU QUE le contrat actuel entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Autobus Georges D. Paquette Limitée comprend vingt-neuf (29) autobus desservant principalement les territoires de Laval, de Lanaudière et des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE la clause 44 du contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Autobus Campeau Limitée stipule qu'une telle transaction doit être approuvée par la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le transfert des circuits 603, 604, 605, 606 et 932 de l'entreprise Autobus Campeau inc. à l'entreprise Autobus Georges D. Paquette limitée.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.2.2 Contrat de location - véhicules

Contrat de location –  
véhicules

**EC-211027-MR-0022**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a décrété que tout organisme souhaitant faire l'achat ou la location de véhicules doit le faire par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE le CAG a conclu un contrat pour l'achat et la location de véhicules avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU QUE les contrats actuels entre la commission scolaire et le CGER sont arrivés à échéance et qu'il est nécessaire de remplacer les véhicules loués par de nouveaux véhicules;

ATTENDU QUE le CGER permet à la commission scolaire de continuer à utiliser ces véhicules loués jusqu'à ce que de nouveaux véhicules soient livrés;

ATTENDU QUE, conformément au plan de remplacement, un troisième véhicule est nécessaire pour remplacer un véhicule de notre parc d'automobiles qui a 13 ans d'âge;

ATTENDU QUE l'entente de location est d'une durée de cinq (5) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la conclusion d'un contrat de location de cinq (5) ans de trois (3) véhicules Ford Transit F-250 à un coût annuel de 43 842,84 \$, avant les taxes, 46 862,19 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.0 Points d'information**

Il n'y a aucun point d'information.

**6.0 Questions diverses**

Il n'y a aucune question diverse.

**7.0 Clôture**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE: 18 h 44**

**PROCHAINE SÉANCE ⇨ ORDINAIRE ⇨ 24 novembre 2021**

---

**Anna Sollazzo, secrétaire générale**

---

**Bob Pellerin, vice-président**